



Invesco Trimark
5140, rue Yonge, bureau 900
Toronto (Ontario) M2N 6X7

Téléphone : 1.800.200.5376
Télécopieur : 1.800.631.7008

www.invescotrimark.com

Le 18 janvier 2010

Avis de rappel annuel

Madame, Monsieur,

Merci de faire confiance à Invesco Trimark pour vos placements. Comme vous le savez peut-être, conformément aux lois sur les valeurs mobilières, vous êtes en droit de recevoir les états financiers et les rapports de la direction sur le rendement des fonds annuels et semestriels pour les fonds communs de placement Invesco Trimark que vous détenez. Les états financiers diffèrent de vos relevés de compte client.

Vous nous avez fait part de vos directives concernant l'envoi de vos états financiers et rapports de la direction sur le rendement des fonds. Nous utilisons vos directives comme instructions permanentes pour tous les fonds communs de placement Invesco Trimark que vous détenez, y compris tout nouveau fonds dont vous faites l'acquisition. Vos instructions demeureront en dossier tant que vous détiendrez des fonds Invesco Trimark ou jusqu'à ce que nous recevions de nouvelles directives de votre part. Vous pouvez changer vos instructions en tout temps en appelant au 1.800.200.5376.

En tout temps, vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers et des rapports de la direction sur le rendement des fonds en visitant notre site Web à www.invescotrimark.com ou www.sedar.com. Vous pouvez également recevoir un avis par courriel quand vos états financiers ou les rapports de la direction sur le rendement des fonds sont disponibles sur notre site Web au moyen de l'**Option électronique**, notre service sans frais. Vous pouvez vous abonner à l'Option électronique à partir de notre site Web www.invescotrimark.com. Il suffit d'inscrire votre code d'accès et mot de passe, de cliquer sur Mes paramètres, puis sur Abonnements par courriel. Si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire au site Web des clients ou au service Option électronique, téléphonez-nous au 1.800.200.5376.

Rachat de titres

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières, nous sommes tenus de vous rappeler nos exigences en matière de rachats des actions ou parts (« titres ») des fonds Invesco Trimark. Il ne s'agit pas d'une confirmation d'activité dans votre compte.

Si vous désirez faire racheter certains de vos titres des fonds Invesco Trimark, vous pouvez communiquer avec votre conseiller, qui vous demandera peut-être de remplir un formulaire de demande de rachat. Nous vous verserons la valeur liquidative courante pour vos titres, déduction faite des frais de rachat et de la retenue d'impôt à la source, s'il y a lieu.

Si nous recevons votre demande de rachat (pour tous les fonds communs de placement Invesco Trimark autres que les fonds de FNB¹) avant 16 h, HE, un jour ouvrable de la Bourse de Toronto ou avant la

¹ Les fonds de FNB comprennent : Catégorie agriculture mondiale PowerShares, Catégorie or et métaux précieux mondiale PowerShares, Catégorie eau mondiale PowerShares, Catégorie énergie propre mondiale PowerShares, Catégorie dragon d'or Chine PowerShares, Catégorie fondamentaux marchés émergents FTSE RAFI PowerShares

fermeture de la Bourse de Toronto (si elle survient avant 16 h), nous calculerons votre valeur de rachat ce jour-là. Si nous recevons votre demande de rachat après cette échéance, nous calculerons votre valeur de rachat le jour ouvrable suivant.

Dans le cas des fonds de FNB, si nous recevons votre demande de rachat avant 16 h, HE, un jour ouvrable canadien/américain² ou avant la fermeture de la Bourse de Toronto, du NYSE Arca ou du NASDAQ, selon le cas et selon la première occurrence, nous calculerons votre valeur de rachat ce jour-là. Si nous recevons votre demande de rachat après cette échéance, nous calculerons votre valeur de rachat le jour ouvrable suivant.

Une demande de rachat dûment remplie est exigée de l'investisseur inscrit avant que le produit du rachat ne soit versé. Les demandes de rachat par téléphone sont acceptées si l'investisseur est inscrit au Service de virement automatique et que la demande est conforme aux modalités de la convention du Service de virement automatique. Dans le cas de certificats, ceux-ci doivent être retournés endossés par l'investisseur inscrit ou accompagnés d'une procuration. Si les parts faisant l'objet du rachat ont été cédées à une banque canadienne, une société de fiducie ou une coopérative de crédit, vous devez nous fournir une lettre du cessionnaire confirmant que les modalités de la cession ont été respectées et que toute sûreté grevant de telles parts a fait l'objet d'une mainlevée. La signature de l'investisseur inscrit pourrait devoir être certifiée si : le produit du rachat est de 25 000 \$ ou plus, le produit de rachat doit être payé à une personne autre que l'investisseur inscrit, le produit de rachat doit être envoyé à une adresse autre que l'adresse inscrite dans le compte de l'investisseur ou le produit du rachat ne sera pas versé à tous les investisseurs inscrits d'un compte conjoint. Dans certaines situations, nous n'accepterons pas qu'une tierce partie reçoive le produit du rachat.

Si l'investisseur est une société par actions, une société de personnes, un mandataire, un fiduciaire ou un copropriétaire survivant, ou si l'autorisation de signature a été accordée par une personne autre que l'investisseur, des documents additionnels seront peut-être nécessaires.

Si votre compte est enregistré en votre propre nom, plutôt qu'au nom de votre courtier, et que vous désirez recevoir le paiement par transfert électronique de fonds (TEF), vous devez nous transmettre un spécimen de chèque.

Rachat de titres pour les investisseurs institutionnels des fonds de gestion de trésorerie

Le présent document, exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières, constitue un rappel annuel vous indiquant comment faire racheter vos titres dans le Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM et/ou le Fonds de gestion de trésorerie en dollars américains AIM (les « fonds de gestion de trésorerie »).

Si nous recevons votre demande de rachat avant 13 h, HE, un jour ouvrable ou avant la fermeture de la Bourse de Toronto (si elle survient avant 13 h), nous calculerons alors votre valeur de rachat et vous verserons le produit de rachat ce jour-là.

Si nous recevons votre demande de rachat après cette échéance, nous calculerons votre valeur de rachat et vous verserons le produit de rachat le jour ouvrable suivant.

Nous ne pouvons traiter les demandes de rachat que pendant les jours ouvrables où les banques à charte canadiennes sont ouvertes.

Si nous ne recevons pas tous les documents ou toutes les directives nécessaires le même jour ouvrable où nous recevons et traitons votre demande de rachat, nous rachèterons vos titres le jour ouvrable suivant.

² Jour ouvrable canadien/américain signifie : 1) dans le cas des FNB Invesco PowerShares sous-jacents qui sont cotés au NYSE Arca, n'importe quel jour où la Bourse de Toronto et le NYSE Arca sont ouverts simultanément et 2) dans le cas des FNB Invesco PowerShares sous-jacents cotés sur le NASDAQ, n'importe quel jour où la Bourse de Toronto et le NASDAQ sont ouverts simultanément